

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes agit depuis de nombreuses années dans le sens du développement durable. Reconnue par son action au niveau régional et national, elle travaille à une politique de développement "nouvelle génération" avec pour priorités l'innovation, la qualité de vie et la préservation des ressources.

Erdre & Gesvres dispose de deux documents stratégiques en matière de développement durable : [l'Agenda 21 territorial](#) et [le Plan Climat Energie Territorial](#).

Tous les deux se traduisent concrètement, à travers des actions précises sur le territoire, afin de :

préserver l'environnement et le cadre de vie,  
répondre aux besoins des habitants (en matière de logement, d'emploi, de santé, de culture), et des acteurs économiques,  
et développer les liens sociaux et la citoyenneté.

Erdre & Gesvres a été labellisé "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" et figure parmi les collectivités régionales pionnières en matière de transition énergétique. Des atouts qu'elle intègre au cœur de ses politiques publiques (rénovation de l'habitat, mobilité, développement économique, environnement....) mais sur lesquels elle s'appuie également dans son mode de gestion et de fonctionnement.

### Qu'est-ce que le développement durable ?



Jusqu'à maintenant, la dimension économique primait sur les considérations sociales ou environnementales. Le développement durable consiste à renverser la tendance pour que la préservation de la planète (des ressources, des milieux qui permettent à l'homme de vivre) soit assurée et pour que l'objectif du développement soit bien un mieux être (répondre aux besoins essentiels de tous, mieux vivre ensemble).

Le développement économique est un système d'organisation que les hommes ont construit pour répondre à leurs besoins. Ce système est à présent remis en cause car il est porteur de crises économiques, financières, sociales et écologiques. Aller vers le développement durable c'est agir pour construire un système qui soit compatible avec le développement social et la survie de la planète.

### Erdre & Gesvres, territoire à énergie positive pour la croissance verte



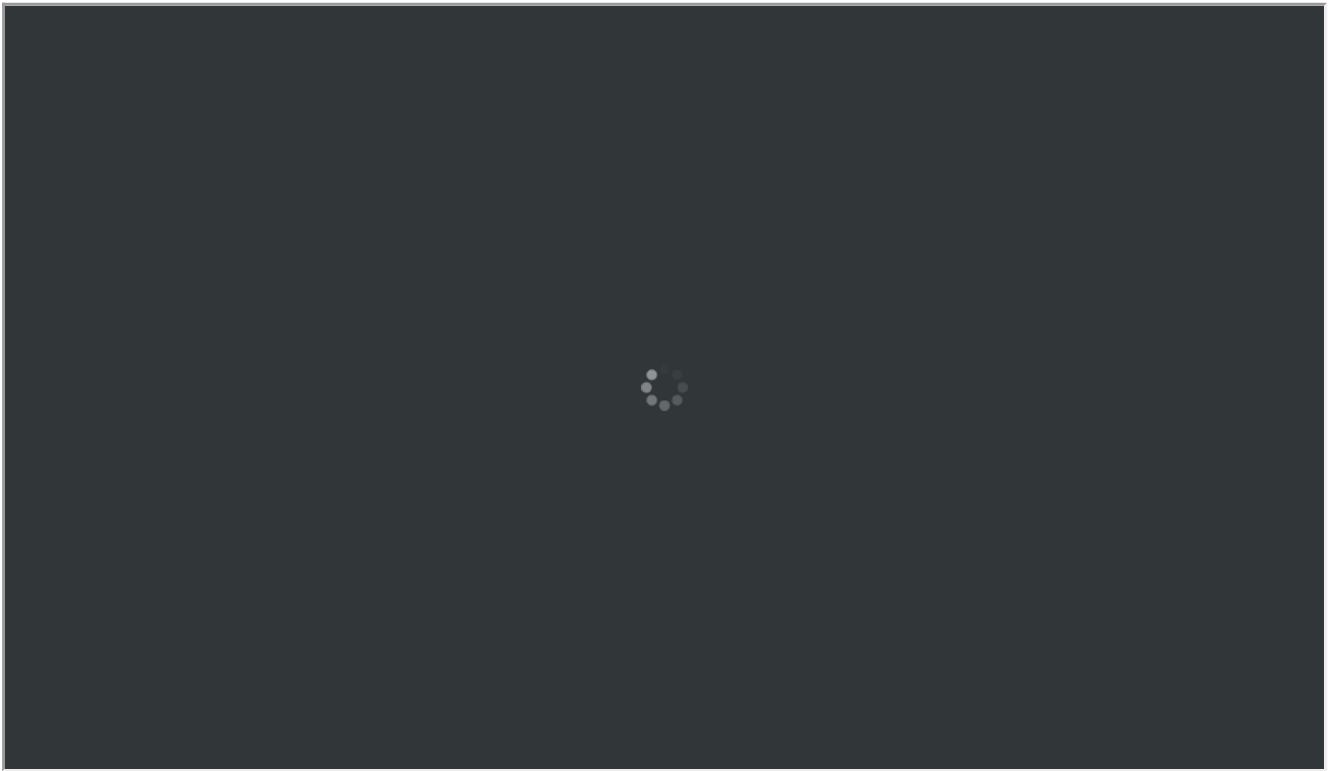
Le 6 décembre 2016, le Président Yvon LERAT a signé avec la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Ségolène ROYAL, la convention reconnaissant Erdre & Gesvres "Territoire à Energie positive pour la croissance verte". A ce titre, la Communauté de Communes va bénéficier d'un soutien d'1 million d'euros pour concrétiser, à l'échelle locale, les mesures de la loi sur la transition énergétique. Un programme ambitieux sur 3 ans en matière de transition énergétique, avec un focus particulier sur la biodiversité, la mobilité et l'énergie

### Les documents stratégiques

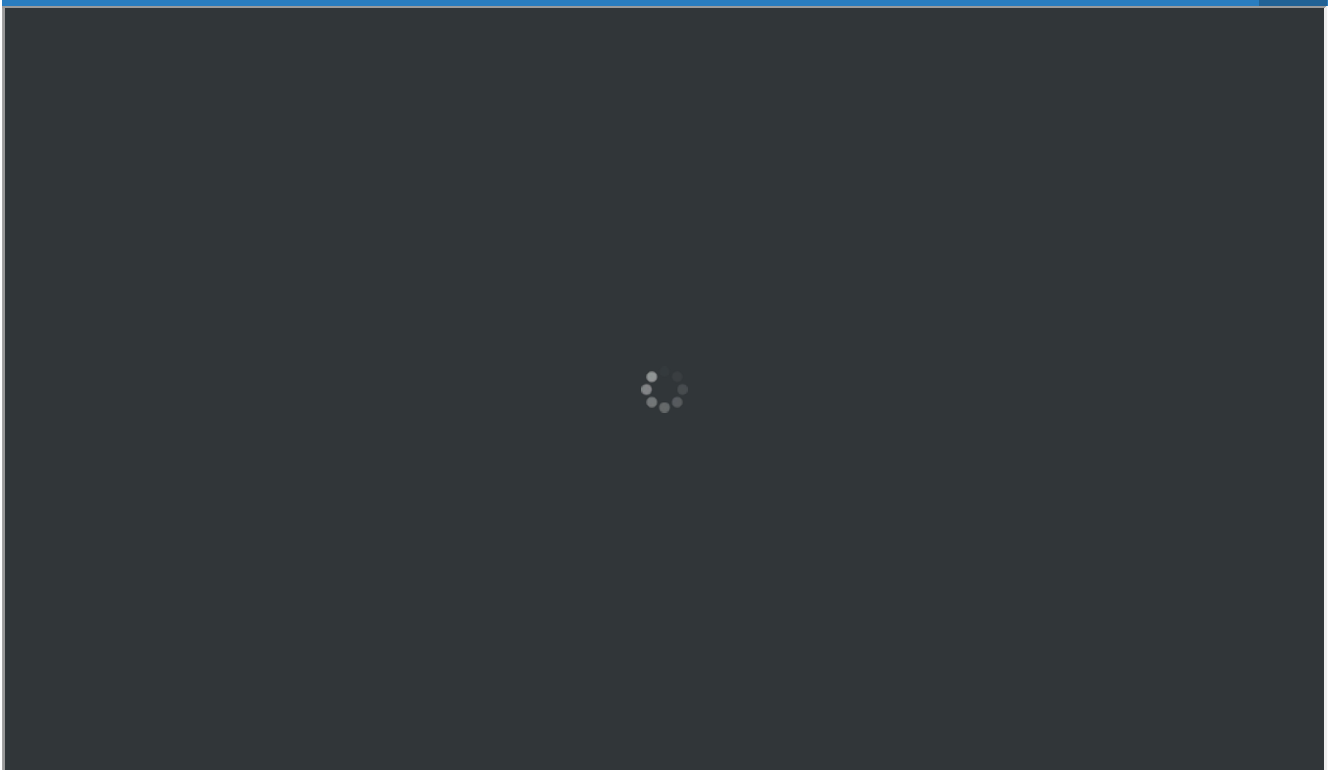


### Le plan d'actions Agenda 21





Enjeux et objectifs de l'Agenda 21



Plan Climat Energie Territoriale





## ALLER PLUS LOIN

### SUR LE SITE

- > Vers un Agenda 21 et un PCAET 2ème génération
- > Rénovation de l'Habitat

### SUR INTERNET

- > [www.serenha.fr](http://www.serenha.fr)
- > [www2.ademe.fr](http://www2.ademe.fr)

### EN TÉLÉCHARGEMENT



Rapport du Développement Durable 2016

23 MARS 2017


[TÉLÉCHARGER \(.PDF, 1,86MO\)](#)

[FEUILLETER](#)



### Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent  
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

### Horaires :

**Lundi - Mercredi - Jeudi**

9h à 12h / 14h à 17h

**Mardi - Vendredi - Samedi**

9h à 12h